VILLE DE LYON

6ème Arrondissement Municipal 58, rue de Sèze

Service Gestion Décentralisée

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Lyon, le 22 décembre 2014

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2014

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. AUGOYARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2014 : UNANIMITÉ

PRESIDENT: Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. AUGOYARD

PRESENTS: M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme MICHAUX, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSES: M. FENECH, Mme LEVY, Mme HAZERAN.

DEPOTS DE POUVOIRS: M. DAVID: pouvoir de M. FENECH; M. AUGOYARD: pouvoir de Mme LEVY; Mme MICHAUX: pouvoir de Mme HAZERAN.

ABSENTS:

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h38.

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.

**_

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 NOVEMBRE 2014

LE PROCES-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

**_

Rapport 06.14.087 - Budget 2014 - Décision modificative n° 3

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Il rappelle les délibérations de juin 2014 sur les décisions modificatives n° 1 et n° 2 relatives à la réaffectation de l'excédent 2013 et à la réaffectation du remboursement des frais de repas des bureaux de vote lors des élections municipales du 23 mars 2014 et européennes du 25 mai 2014 ainsi qu'un premier versement pour la fourniture des couches dans les crèches.

Il s'agit aujourd'hui d'intégrer dans le budget du 6e arrondissement les participations de l'Hôtel de Ville pour le feu d'artifice de la fête des Lumières du 8 décembre 2014 de 10 000 € et un deuxième versement pour la fourniture des couches dans les crèches, soit une somme totale de 12 630,90 €.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.088 - Rémunération des agents recenseurs 2015

M. LAFOND présente ce dossier.

La loi du 27 février 2002 a instauré une collecte annuelle par sondage auprès d'un échantillon d'adresses et a confié aux communes la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes. L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques verse à la Ville une dotation forfaitaire annuelle (112 000 euros pour 2014). Les opérations de recensement seront effectuées par des agents recenseurs, recrutés parmi les employés municipaux en activité ou retraités et rémunérés par la Ville. La dotation forfaitaire de l'INSEE devrait se maintenir pour 2015, soit une rémunération de 5 euros brut par logement.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Arrivée de Mmes BALAS et NACHURY à 18h 47 et 18h49.

Rapport 06.14.089 - Logement social - Engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2014-2016 au titre de la loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social

Mme MOULLIN est rapporteur de ce dossier.

Elle indique que ce projet de délibération porte sur l'engagement de la Ville de Lyon pour la période 2014/2016 relatif à l'obligation de production de logement social. Au titre de l'art. 55 de la loi SRU, le taux de logement social recensé à Lyon était de 19,36 %. La loi SRU modifiée par la loi DUFLOT de janvier 2013 faisait passer de 20 à 25% le taux minimal de logement social et prévoit de mutualiser cet objectif de pourcentage au niveau de l'intercommunalité. Les 25 % ne seront plus calculés par commune mais en moyenne sur une intercommunalité. Il faudra donc être vigilant sur la production de logements sociaux à la Ville de Lyon car la loi n'oblige pas une commune à produire plus de 25 % de

logements sociaux et non pas 31 % comme elle le propose. L'effort de Lyon ne doit pas être supérieur à d'autres communes. L'exécutif veut aussi savoir comment seront répartis les 4500 logements. Devant le manque de concertation et d'information sur la politique de logement social pour l'arrondissement, il est proposé de s'abstenir sur ce dossier.

Mme MOULLIN souhaite rappeler la vocation première du logement social : offrir une transition aux plus démunis avec comme finalité l'intégration dans le locatif privé. La production de logements sociaux à tout va n'est pas la solution au problème. Christine BOUTIN, ministre du logement, avait proposé en son temps la suppression du bail à vie. Elle avait raison car ceci est un contresens dans le logement social. En effet, il n'est pas normal qu'un couple seul reste dans un T5 attribué lorsque les enfants étaient à charge, de même que des bénéficiaires de logements sociaux soient propriétaires de résidences secondaires. Il n'est pas plus normal que certains paient des surloyers ridicules au vu de leurs revenus dont certains dépassent largement après quelques années les plafonds règlementaires d'attribution des logements sociaux. Il faut aussi stimuler la production de logements sociaux privés, inciter les bailleurs privés par des aides juridiques à louer leurs biens à des publics qui bénéficient d'aides au logement. L'ensemble de ces mesures permettrait de proposer un plus grand nombre de logements sur le marché. Ainsi, la loi de l'offre et de la demande ferait baisser mécaniquement les prix des loyers. Cela permettrait alors d'augmenter la rotation des logements sociaux en offrant une sortie par le haut à certains locataires cédant la place aux plus démunis.

Il est donc demander à M. COLLOMB, maire socialiste, de se rapprocher de son gouvernement pour étudier les propositions à réelle vocation sociale et son retour est attendu avec impatience.

M. HEKIMIAN demande si l'arrondissement a des objectifs en termes de logements sociaux sur l'ensemble prévu pour Lyon.

M. BLACHE indique que l'objectif est de se conformer au plus près de la loi SRU qui était bien faite. En l'occurrence, ce qui est prévu n'est pas très lisible, c'est pour cela que le choix de l'abstention a été fait. On cherche des logements sociaux en permanence. Or, dans le même temps, on déplore que des personnes les occupent alors que leurs revenus dépassent les limites règlementaires et que ces logements devraient être réservés aux plus défavorisés. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Mme MICHAUX dit s'être attendue à une vision partiale et caricaturale du logement social en général et ici à Lyon en particulier. L'objectif de transition, de fluidité dans les parcours est partagé par la Ville de Lyon. Il est évident que l'objectif n'est pas de rester dans les logements sociaux et la ville mène une politique très active d'incitation des bailleurs sociaux à développer aussi un parc privé.

Par ailleurs, un objectif très important est celui de la mixité sociale, c'est-à-dire réduire les écarts en termes de répartition des revenus afin de ne pas concentrer les logements sociaux à certains endroits et le parc privé dans d'autres, ce qui est fortement le cas aujourd'hui. A titre d'indication, le taux de logement social dans le 6e est de 10,53 %, certes au 1.1.2013, ce qui date un peu mais on est sur un des taux les plus bas de la Ville de Lyon. A titre de comparaison, à la même date, on avait 34 % dans le 8e et 33% dans le 9e, l'augmentation relative ne rattrape pas le retard par rapport aux autres arrondissements. Le 6e peut donc prendre part à l'effort collectif fait pour lutter contre la crise du logement, effort qui doit être partagé par tous.

De plus, si on regarde le type de logements sociaux et des publics éligibles, il y a des logements sociaux intermédiaires, pas à destination des publics modestes et très modestes. Il ne faudrait pas qu'on caricature l'image du logement social, en plus ici, dans le 6e car cela ne correspond pas à la réalité. Si l'objectif est de se conformer à la loi, on en est encore loin dans l'arrondissement.

Mme MOULLIN pense que Mme MICHAUX n'a pas bien compris ses propos. Elle n'estime en aucun cas avoir caricaturé le logement social dans le 6ème pas plus qu'ailleurs. Elle considère que ce n'est pas parce que Mme DUFLOT dit qu'il faut mutualiser les logements sociaux sur l'intercommunalité qu'il faut pour autant le faire à Lyon. Mme MOULLIN n'a pas dit sur le 6e. Il s'agit de la ville où l'on veut passer de 25 à 31 % par rapport aux autres communes en dehors de Lyon. Elle n'a pas dit qu'elle ne voulait pas de logements sociaux dans le 6ème ni qu'il fallait les mettre ailleurs.

M. LAFOND fait le constat qu'il n'y a pas beaucoup de logements sociaux sur Bellecombe, voire que le quartier est en surcapacité. Pourquoi ? L'explication est simple : il y avait une disponibilité de foncier et il y en a peu sur le 6^e. Les élus doivent baisser les dépenses de l'Etat et faire des constructions sur des terrains qui ne sont pas trop onéreux. On essaie de ne pas préempter à des prix excessifs.

Il estime qu'il vaut mieux apporter de l'aide à la personne et pour le reste, il rejoint l'intervention de sa collègue.

Mme NACHURY souhaite intervenir sur plusieurs points. Il ne s'agit pas de caricaturer ni le logement social, ni les personnes qui y résident, il faut être clair. La loi ne dit pas que ce taux doit être par arrondissement. Il faut une meilleure répartition du logement social à des fins d'harmonisation.

Elle estime qu'il y a une histoire dans les quartiers comme dans les communes d'ailleurs et on ne récupère pas facilement des années d'antériorité et d'histoire.

Si l'on doit viser à un rééquilibrage et elle le dit depuis des années, cela ne se fait pas simplement sur de la construction. Elle l'indiquait déjà lorsqu'elle était maire d'arrondissement : il faut aussi tous les équipements qui vont avec les logements : équipements publics, associatifs.

Elle souligne qu'on peut parler longtemps de ce sujet et notamment des bons sentiments qui ont conduit à des résultats qui sont loin d'être satisfaisants au quotidien ni pour les uns ni pour les autres. Elle rappelle que le 1 janvier 2015, on crée une nouvelle collectivité : la métropole. Par le Grand Lyon,

Elle rappelle que le 1 janvier 2015, on crée une nouvelle collectivité : la métropole. Par le Grand Lyon, elle a la compétence du logement. Il y aura alors quelque chose à faire à l'échelle métropolitaine plus que communale. Là aussi, il y aura de petits arbitrages qui pourront être faits au sein de la collectivité métropolitaine.

Mme MICHAUX a parlé de caricature car c'est le cas, à chaque fois qu'on évoque les logements sociaux dans le 6º ici au conseil d'arrondissement, certes c'est la première fois dans ce mandat, mais c'était le cas très souvent dans le précédent. On évoque des exemples individuels et anecdotiques, certes scandaleux au niveau de la collectivité en termes de besoins, de surfaces, de durée. Toutefois, elle considère qu'extraire ces exemples - dans un sujet dont l'objet n'est pas celui-ci et dans un arrondissement qui porte assez peu ses efforts sur le logement social par rapport à d'autres territoires de la ville ou de l'agglomération – lest déplacé et particulièrement agaçant.

M. AUGOYARD propose pour clore le débat et afin de pouvoir passer au vote de relire le projet de délibération soumis à avis. Il y est clairement indiqué que les taux de progression les plus importants en termes de logements sociaux sont ceux du 2^e et 6^e montrant ainsi l'effort qui a été fait et notamment pour le 6.

M. DAVID demande la parole car il a été fait allusion au mandat précédent et dès lors, il se sent un peu concerné. Il ne voit pas ce dont parle Mme MICHAUX qu'il a d'ailleurs très peu vue dans l'assistance à l'époque mais il suppose qu'il devait être mal placé.

Il souhaite lui aussi se laisser aller à la caricature. On parle de stigmatisation, notamment de Bellecombe. M. LAFOND en a parlé car il y a une concentration forte de logements sociaux dans ce quartier et il indique qu'il avait souhaité éviter cela à l'avenir. Mais il faut souligner qu'il était plus facile, y compris pour la majorité actuelle d'y trouver des terrains financièrement accessibles.

Il indique par ailleurs qu'il avait effectué un calcul sur un périmètre allant de la rue de Sèze à la rue Masséna et de l'Avenue de Saxe à Vauban et il y a dénombré jusqu'à 33% de logements sociaux dans le cœur de quartier, dans le cœur du 6°. il connaît bien le quartier pour y habiter depuis quarante sept an. En regardant ces chiffres, il ne faut pas venir faire ensuite un procès d'intention sur le fait que les logements sociaux n'y seraient pas souhaités. Il a connu un maire qui en a construit beaucoup : Michel NOIR avec une très belle opération rue Barrême/Duguesclin où il doit y avoir 60 et 80 logements dans un quartier dit « bourgeois », cher. Encore faut-il que la municipalité ou les promoteurs qui veulent faire du logement social le puissent. Les gens sont tout à fait d'accord, encore faut-il avoir l'argent pour le faire.

M. BLACHE estime que faire de la politique politicienne sur ce sujet est dangereux surtout quand on arrive à des résultats qui vont à l'inverse des objectifs initiaux.

Mmes MICHAUX, HAZERAN, M. GRACI votent POUR. Le « Groupe M. HAVARD Génération Lyon 6°, Mme SERVIEN, M. HEKIMIAN s'abstiennent. LE RAPPORT EST ADOPTÉ.

Rapport 06.14.090 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2015

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Dans le cadre de la programmation 2015 des enveloppes de travaux du propriétaire et de travaux d'aménagement, une liste prévisionnelle de travaux d'investissement à réaliser a été définie. Celle-ci est prévisionnelle et pourra faire l'objet de modifications en cours d'année lesquelles seront soumises à approbation. Certaines de ces opérations nécessiteront alors des autorisations d'urbanisme, dont le Conseil municipal est tenu d'autoriser le dépôt.

Mme CROIZIER précise que cette délibération concerne l'autorisation du Maire de Lyon de solliciter toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires au lancement de ces petits travaux. Cela ne veut pas dire que ceux proposés seront réalisés ni que d'autres ne le seront pas.

Elle estime dommage que ces propositions ne fassent pas l'objet régulièrement dans toutes les directions opérationnelles d'un passage en revue pour en préciser avec l'arrondissement l'urgence ou la pertinence.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.091 - Approbation du bilan 2014 du programme de développement des initiatives des jeunes (PRODIJ)

M. SIMOND présente ce dossier.

Il rappelle que le dispositif a été créé en 2006 et que ce dernier a permis de soutenir de nombreux projets pour les jeunes âgés de 16 à 26 ans. Aujourd'hui l'enveloppe totale se monte à 110 000 €. De très beaux projets ont pu voir le jour mais du fait du contexte difficile, un besoin de clarté s'impose pour vérifier le rapport coût/efficacité. Il espère qu'à l'avenir PRODIJ (ville de LYON) devienne à l'envergure de la Métropole et puisse se rapprocher des aides similaires à celles de la région. Le départ de Mme SONJON peut mettre le projet en péril. Pour toutes ces raisons, il demande une abstention sur ce dossier.

M. HEKIMIAN indique qu'il a regardé les tableaux annexes et qu'il n'a pas vu de jeunes « Prodij » dans le 6°. Il demande si les informations ne sont pas fournies ou si les projets manquaient.

M. SIMOND a contacté différentes associations, notamment la MIETE et la MJC qui lui ont répondu qu'en raison des rythmes scolaires, ils ont été trop accaparés et n'ont pas pu présenter de projets. Par le passé, Com'expression a présenté des projets et elle doit en partie son existence à cela. Il y a des choses très positives mais en même temps un manque de clarté.

Si le dispositif est maintenu l'an prochain, il accompagnera les associations afin de voir comment aider les jeunes concernés.

.

Mmes SERVIEN, MICHAUX, HAZERAN, M. GRACI votent POUR. Le « Groupe M. HAVARD Génération Lyon 6°, M. HEKIMIAN s'abstiennent. LE RAPPORT EST ADOPTÉ. Rapport 06.14.092 - Accord de classement au titre des Monuments Historiques de l'Hôtel du Gouverneur Militaire de Lyon, 38 avenue Maréchal Foch à Lyon 6e - El 06032

M. BLACHE indique que Mme DARBON devait être rapporteur de ce dossier mais compte tenu de ses liens avec le dossier, il présente ce projet de délibération.

Il précise qu'un arrêté du 10 avril 2014 a inscrit l'Hôtel dit « du Gouverneur militaire de Lyon», ancien hôtel particulier des Barons Vitta, en totalité au titre des Monuments Historiques. Cette inscription concerne le logis, les communs, la cour et ses galeries ainsi que la parcelle d'assiette sis 38 et 38 bis avenue du Maréchal Foch traversant jusqu'au 29 rue Malesherbes à Lyon 6°.

Il souligne que le Préfet du Rhône souhaite proposer son classement aux Monuments Historiques devant la Commission Nationale des Monuments Historiques en 2015, à la suite du vœu exprimé par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) réunie le 10 octobre 2013.

Il rappelle que le Classement Monument Historique (contrairement à l'Inscription) suppose l'accord de la Ville de Lyon, propriétaire de ce bien, affecté au Ministère de la Défense en Sud-Est (article L 621-5 du Code du Patrimoine), cet accord devant être exprimé de manière explicite préalablement à l'intervention de la décision prise par le Ministre chargé de la Culture. Celui-là doit être sans réserve.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

M. BLACHE ayant constaté qu'il n'y a aucune question diverse, il rappelle que le 16 décembre est organisée une nouvelle journée du don du sang. Cette action se passe très bien car elle attire un grand nombre de personnes. La Mairie du 6e est un des lieux où le don du sang est le plus important.

Il profite de cette occasion pour souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, de joyeux réveillons et que à tous de revenir en forme.

M. DAVID profite de cette occasion pour féliciter M. BLACHE au nom de tous pour la fête du 8 Décembre qui s'est très bien passée avec la parade des enfants qui non seulement a fait très plaisir à ceux-ci mais aussi à leurs parents. Il y avait à certains moments énormément de monde mais l'encadrement a été très bien fait et il n'y a eu aucune incident ni accident. La clôture s'est faite avec le feu d'artifice qui a été magnifique et n'en déplaise à Ville de Lyon est tiré à l'initiative de la Mairie du 6°, certes avec un financement Ville de Lyon mais ce sont les contribuables qui paient. Enfin, la petite pluie juste vers la fin n'a pas gâché la fête.

Mme NACHURY souhaite elle aussi des fêtes sereines à tous et que les personnes reviennent enthousiastes et en plein forme.

M. BLACHE termine en remerciant tous les élus, le directeur de cabinet, les assistantes qui ont participé à cette opération très lourde. Tous les enfants avaient des badges avec le numéro de téléphone des parents. La distribution de ceux-ci avait été faite dans les écoles ainsi que des signaux lumineux. Tout cela n'a rien coûté en termes d'argent public pour la collectivité. On peut ainsi démontrer Qu'avec un peu de passion, de volonté, d'envie, il est possible de monter une opération avec 3000 enfants encadrés par les jeunes d'une école, entre autre « sup de pub » et d'autres jeunes qui s'impliquent habituellement avec la mairie. Des jeunes dont on dit parfois qu'ils ne font pas grand-chose, qui ont entre 18 et 23 ans. Ils se sont beaucoup investis. Ils ont passé beaucoup d'heures. M. BLACHE tient à les en remercier, à les féliciter. Il espère faire d'autres opérations.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50. La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le jeudi 8 janvier 2015 à 18h30.